



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°025

PUBLIÉ LE 18 MAI 2016

# Sommaire

## **DDFIP 39**

39-2016-05-17-006 - C11 (2 pages)	Page 3
39-2016-05-17-002 - C3-subdel A2 _Chevrot_à_Lechartier_et_Boisson_Domaines (2 pages)	Page 6
39-2016-05-17-003 - C4 (1 page)	Page 9
39-2016-05-17-004 - C7 (2 pages)	Page 11
39-2016-05-17-005 - C8 (2 pages)	Page 14
39-2016-05-17-001 - Décision 2016.04.17_01 (10 pages)	Page 17

## **Préfecture du Jura**

39-2016-05-17-009 - DDFIP 39 - délégation signature à Préfet du Jura pour nouveau SIV (2 pages)	Page 28
---	---------

DDFIP 39

39-2016-05-17-006

C11

*C11 - Dél.Signature \_PRODUITS DIVERS (n° interne : 39\_2016.05.17\_a020)*


DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU JURA

Lons-le-Saunier, le 17/05/2016

8, AVENUE THUREL  
B.P. 640  
39021 LONS-LE-SAUNIER CEDEX

Téléphone : 03 84 35 15 00  
Courriel : [ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr)

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE RELATIVES AUX PRODUITS DIVERS DE L'ÉTAT

	Signature et paraphe
<b>M. Sylvain CHEVROT</b> <i>Administrateur des Finances Publiques Adjoint</i> <i>Directeur du Pôle Gestion Publique</i>	
<b>M. Francis OLIVIER</b> <i>Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,</i> <i>Responsable de la Division Etat,</i>	
<b>M. Thomas BONGIRAUD</b> <i>Inspecteur des Finances Publiques,</i> <i>Chef de Service,</i>	
<b>Mme Brigitte BAILLY</b> <i>Contrôleur des Finances Publiques,</i>	
<b>Mme Sylvia ROSAIN</b> <i>Agent d'Administration des Finances Publiques</i>	

reçoivent délégation pour signer conjointement :

	Délai de paiement dans la limite de :	Remise gracieuse sur le principal et les frais	Non valeur sur état (signature des états)	Actes de poursuites	Déclarations de créances
M. Sylvain CHEVROT	Sans limitation de montant	76 000 €	Sans limitation de montant	Sans limitation de montant	Sans limitation de montant
M. Francis OLIVIER	30 000 € / 24 mois	10 000 €	10 000 €	50 000 €	50 000 €
M. Thomas BONGIRAUD	10 000 € / 12 mois	1 000 €	1 000 €	10 000 €	10 000 €
Mme Brigitte BAILLY	2 000 € / 6 mois				
Mme Sylvia ROSAIN	2 000 € / 6 mois				

Les déclarations de recettes sont signées uniquement par M Chevrot, M Olivier et M. Bongiraud.

La délégation du 01/04/2014 consentie dans ce domaine à M Stalder et Mme Brayard est rapportée.



Sylvain CHEVROT  
Administrateur des Finances Publiques Adjoint

DDFIP 39

39-2016-05-17-002

C3-subdel A2

\_Chevrot\_à\_Lechartier\_et\_Boisson\_Domaines

*(C3) - 2016.04.17\_014 - Subdel.A2- CHEVROT à LECHARTIER et BOISSON (Domaine)*

Réf.RAA. :

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES Du JURA**  
8 Avenue Thurel  
39021 – LONS LE SAUNIER cedex

**DECISION PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DU GERANT INTERIMAIRE DE LA  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DU JURA À SES COLLABORATEURS  
EN CHARGE DES ACTIVITÉS DU DOMAINE**

**Le préfet de département du jura**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du Préfet du Jura en date du 11/05/2016 accordant délégation de signature à M. Sylvain CHEVROT, gérant intérimaire de la direction départementale des finances publiques du Jura,

**Arrête**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Sylvain CHEVROT, gérant intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 11/05/2016 accordant délégation de signature à Monsieur Sylvain CHEVROT, sera exercée par

	signature et paraphe
Mme Aline LECHARTIER, Inspectrice Divisionnaire des Finances	

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par

	signature et paraphe
Mme Nicole BOISSON Inspectrice des Finances Publiques	

**Art. 3.** - En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 8 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 11/05/2016 accordant délégation de signature à Monsieur Sylvain CHAVROT, délégation de signature est accordée aux fonctionnaires

	signature et paraphe
Mme Agnès RAMBAUX Inspectrice des Finances Publiques	
Mme Françoise BULARD Inspectrice des Finances Publiques	
M. Fabrice MICHEL Inspecteur des Finances Publiques	

**Art. 5.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 08/07/2013

**Art. 6.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Jura,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 17/05/2016

Pour le Préfet,

L'Administrateur des Finances Publiques adjoint



Sylvain CHEVROT



DDFIP 39

39-2016-05-17-003

C4

*C4\_subdélégation \_ CHEVROT\_à LECHARTIER\_et\_DESPRES \_ communication différents états  
(N° interne 39\_2016.05.17\_016)*

8, AVENUE THUREL  
B.P. 640  
39021 LONS-LE-SAUNIER CEDEX

Lons-le-Saunier, le 17/05/2016

Téléphone : 03 84 35 15 00  
Mél. : [ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr)

## DECISION DE SUBDELEGATION

**L'administrateur des Finances Publiques Adjoint**  
**gérant intérimaire de la direction départementale des Finances Publiques du JURA**

Vu l'arrêté n°DCTME-BCTC-20160511-002 du 11/05/2016 par lequel M. Jacques QUASTANA, Préfet du Jura, donne délégation à Monsieur Sylvain CHEVROT, gérant intérimaire de la direction départementale des finances publiques du Jura à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D 1612-1 à D 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

**décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : de subdéléguer les pouvoirs conférés par l'arrêté préfectoral sus-visé à :

	Signature et paraphe
Mme Aline <b>LECHARTIER</b> <i>Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques</i> <i>Responsable de la division « Collectivités Locales, expertise et action économique – Domaine »</i>	
M. Yves <b>DESPRES</b> Inspecteur des Finances Publiques Chef du Service Fiscalité Directe Locale (SFDL)	

**Article 2** : Toutes dispositions antérieurement contraires à celles de la présente décision sont abrogées.

**Sylvain CHEVROT**



Administrateur des finances publiques adjoint

DDFIP 39

39-2016-05-17-004

C7

*C7 - SUBDEL. CHEVROT à AGTS DOMAINE (n° interne : 39\_2016.04.17\_017)*

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION PARTICULIÈRE DE SIGNATURE

**L'administrateur des finances publiques adjoint,  
Gérant intérimaire de la direction départementale des finances publiques du Jura.**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté en date du 15 avril 2016 désignant M. Sylvain CHEVROT, administrateur des finances publiques adjoint, gérant de la direction départementale des finances publiques du Jura à compter du 17/05/2016 ;

### Arrête :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme **Aline LECHARTIER**, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à M. **Pierre DURILLON**, Responsable MDRA et RPIE, à l'effet de :

- Emettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- Fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'allénation des biens de l'Etat ;
- Suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 163 et 3° de l'article R. 158 du code du domaine de l'Etat).

**Article 2 :** La délégation de signature conférée à Mme **Aline LECHARTIER**, pour les attributions suivantes :

- Emission, au nom de l'administration, des avis d'évaluation domaniale pourra être exercée par Mmes **Agnès RAMEAUX**, **Françoise BULARD**, et M. **Fabrice MICHEL**, inspecteurs, dans les limites de 15 000 € pour les évaluations en valeur locative et 150 000 € pour les estimations en valeur vénale ;
- Fixation de l'assiette et liquidation des conditions financières des opérations de gestion et d'allénation des biens de l'Etat pourra être exercée par Mme **Françoise BULARD**, inspectrice, dans la limite de 10 000 €.

**Art. 3.** – Le présent arrêté abroge l'arrêté du 24/03/2016,

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques du Jura

Fait à Lons-le-Saunier, le 17/05/2016

l'administrateur des finances publiques adjoint



Sylvain CHEVROT

## DELEGATION DE SIGNATURE

Liste des agents bénéficiant d'une délégation de signature en matière domaniale,  
émission des avis du domaine et représentation en matière d'expropriation

- Arrêté préfectoral n°001 du 11 mai 2016 ;
- Arrêté du gérant intérimaire de la direction départementale des Finances publiques du Jura portant délégation de signature du 17/05/2016 (c3);
- Décision des subdélégations de signature du 17/05/2016 (c1 dél.gén)
- Arrêté du gérant intérimaire de la direction départementale des Finances publiques du Jura portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation du 17/05/2016 (c8).

NOM	GRADE	SIGNATURE ET PARAPHE
Alfne <b>LECHARTIER</b>	Inspectrice Divisionnaire	
Pierre <b>DURILLON</b>	Administrateur des Finances Publiques Adjoint	
Agnès <b>RAMEAUX</b>	Inspectrice des Finances Publiques	
Françoise <b>BULARD</b>	Inspectrice des Finances Publiques	
Fabrice <b>MICHEL</b>	Inspecteur des Finances Publiques	
Nicole <b>BOISSON</b>	Inspectrice des Finances Publiques	

DDFIP 39

39-2016-05-17-005

C8

*C8 \_ Subdel. Chevrot \_aux\_agents\_DOMAINE Expropriation (n° interne : 39\_2016.03.24\_a007)*

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES AGENTS HABILITÉS A REPRESENTER L'EXPROPRIANT  
DEVANT LES JURIDICTIONS DE L'EXPROPRIATION**

**L'administrateur des finances publiques adjoint du JURA,  
Gérant intérimaire de la direction départementale des finances publiques du Jura**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 1212-12 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1972 rendant applicable dans le département le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2016 désignant, M. Sylvain CHEVROT, administrateur des finances publiques adjoint en qualité de gérant intérimaire de la direction départementale des finances publiques du Jura ;

**Arrête :**

**Article 1 :** Mme **Aline LECHARTIER**, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, Mme **Agnès RAMEAUX**, Inspectrice des Finances Publiques, Mme **Françoise BULARD**, Inspectrice des Finances Publiques, M. **Fabrice MICHEL**, Inspecteur des Finances Publiques, Mme **Nicole BOISSON**, Inspectrice des Finances Publiques

sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département du Jura en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'Etat ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés, selon le cas, à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé, à l'article R. 1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques ou à l'article 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 susvisé.

**Art. 2.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 24/03/2016.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Jura.

Fait à Lons-le-Saunier, le 17/05/2016  
le gérant intérimaire de la direction départementale des  
finances publiques du Jura



Sylvain CHEVROT  
Administrateur des Finances Publiques adjoint

## DELEGATION DE SIGNATURE

Liste des agents bénéficiant d'une délégation de signature en matière domaniale,  
émission des avis du domaine et représentation en matière d'expropriation

- Arrêté préfectoral n° 001 du 11/05/2016 ;
- Arrêté du Directeur départemental des Finances publiques du Jura portant délégation de signature du 24/03/2016 ;
- Décision des subdélégations de signature du 24/03/2016
- Arrêté du Directeur départemental des Finances publiques du Jura portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation du 24/03/2016.

NOM	GRADE	SIGNATURE ET PARAPHE
Aline <b>LECHARTIER</b>	Inspectrice Divisionnaire	
Agnès <b>RAMEAUX</b>	Inspectrice des Finances Publiques	
Françoise <b>BULARD</b>	Inspectrice des Finances Publiques	
Fabrice <b>MICHEL</b>	Inspecteur des Finances Publiques	
Nicole <b>BOISSON</b>	Inspectrice des Finances Publiques	



DDFIP 39

39-2016-05-17-001

Décision 2016.04.17\_01

*(C1) - 39\_2016.04.17\_014 - délégation générale - Signatures de la DDFIP du JURA*



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU JURA  
8, AVENUE THUREL  
B. P. 640  
39021 LONS-LE-SAUNIER CEDEX  
Téléphone : 03 84 35 15 00  
Mél. : [ddfip39@ddfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip39@ddfip.finances.gouv.fr)  
Horaires d'ouverture :  
du lundi mercredi jeudi vendredi : 8 h 30-12 h / 13 h 30 - 16 h  
-----  
Affaire suivie par : Béatrice FAROZ  
Téléphone : 03.84.35.15.01  
  
Référence : **CAB 02-2016**

Lons-le-Saunier, le 17/05/2016

Le gérant intérimaire de la  
Direction départementale  
des Finances publiques

à

Préfecture du JURA

**OBJET : Délégations de signature.**

**L'administrateur des finances publiques adjoint, gérant intérimaire de la direction départementale des finances publiques du Jura,**

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques du Jura ;

Vu l'arrêté en date du 15 avril 2016 désignant M. Sylvain CHEVROT, administrateur des finances publiques adjoint, en qualité de gérant intérimaire de la direction départementale des finances publiques du Jura à compter du 17/05/2016 ;

Considérant les mutations et changements d'affectation intervenus dans ses services,

## I - DELEGATIONS GENERALES

Prénom <b>NOM</b> grade et fonction	DELEGATIONS	<i>Signatures et paraphes</i>
<p>Mme Lydie <b>EXERTIER-DURAND</b> Administrateur des finances publiques adjoint</p> <p>Directrice du pôle fiscal</p>	<p><b>Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice.</b></p>	
<p>M. Didier <b>HENNEQUIN</b> Administrateur des finances publiques adjoint</p> <p>Directeur du pôle pilotage et ressources</p>		
<p>M. Pierre <b>DURILLON</b> Administrateur des finances publiques adjoint</p> <p><b>Responsable de la Mission Départementale Risques et Audit.</b></p>		

		<i>Signatures et paraphes</i>
<p>Mme Anne-Hélène <b>PERDRIER</b> Inspecteur principal des finances publiques</p> <p>auditrice</p>	<p><b>Reçoivent les mêmes pouvoirs généraux à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou de celle de Mme Lydie EXERTIER-DURAND, M. Didier HENNEQUIN, M. Pierre DURILLON les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement</b></p>	
<p>Mme Valérie <b>VINCLAIR</b> Inspecteur principal des finances publiques,</p> <p>auditrice</p>		
<p>M. Xavier <b>QUENTIN</b> Inspecteur principal des finances publiques</p> <p>auditeur</p>		

## II - DELEGATIONS SPECIALES

Reçoivent, avec faculté d'agir séparément, pouvoir de signer **tous documents administratifs concernant leur service ou secteur d'activité** et en particulier et le cas échéant tous récépissés, déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts de fonds ou valeurs, bordereaux de remise de chèques à l'encaissement :

MISSION POLITIQUE IMMOBILIERE	
Prénom, NOM, grade et fonction	signature et paraphe
M Pierre <b>DURILLON</b> , Administrateur des finances publiques adjoint	

MISSION COMMUNICATION	
M Emmanuel <b>DESMARQUOY</b> , Inspecteur Divisionnaire des finances publiques	

**POLE GESTION FISCALE**

**DIVISION GESTION FISCALE**

*Signatures et Paraphes*

**M. Frédéric BRUNET,**  
Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division

Reçoivent délégation pour signer, en l'absence du chef de division, les mêmes documents que celui-ci :

- **Mme Armelle FERRAND**  
Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Reçoivent délégation pour signer, en l'absence des responsables, les mêmes documents que ceux-ci et se rapportant à leur service :

- **Mme Christine BUGAUD**  
Inspectrice des finances publiques, service fiscalité des particuliers
- **M. Jean-Michel DE ALBERTO**  
(à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015)  
Inspecteur des finances publiques, service fiscalité des professionnels

**DIVISION DU CONTRÔLE FISCAL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

*Signatures et Paraphes*

**Mme Armelle FERRAND,**  
Inspecteur divisionnaire des finances publiques,

Reçoit délégation pour signer, en l'absence du chef de division, les mêmes documents que celui-ci :

- **M. Frédéric BRUNET,**  
Inspecteur divisionnaire des finances publiques

Reçoivent délégation pour signer, en l'absence des responsables, les mêmes documents que ceux-ci et se rapportant à leur service respectif :

- **Mme Céline CHATOT,**  
Inspectrice des finances publiques,  
rédactrice contentieux et affaires juridiques
- **M. Sylvain NALET,**  
Inspecteur des finances publiques,  
rédacteur contentieux et affaires juridiques
- **Mme Pierrette PALACIOS,**  
Inspectrice des finances publiques,  
rédactrice contentieux et affaires juridiques

POLE GESTION PUBLIQUE

DIVISION COLLECTIVITÉS LOCALES, EXPERTISE ET ACTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE, DOMAINE

Signatures et Paraphes

Mme Aline **LECHARTIER**,  
Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division

Reçoivent délégation pour signer, en l'absence du chef de division, les mêmes documents que celui-ci et se rapportant à leur service respectif :

- M. Laurent **GRANGER**,  
Inspecteur des finances publiques, chef du service C.E.P.L.

Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de service, les mêmes documents que celui-ci :

• M. Daniel **CHARTON**,  
Contrôleur Principal des finances publiques

- M. Yves **DESPRES**,  
Inspecteur des finances publiques, chef du service Unifié de F.D.L.

Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de service, les mêmes documents que celui-ci :

• M. Jean-Yves **LE GALL**,  
Contrôleur Principal des finances publiques

- M. Jean-Yves **GUERMONT**,  
Inspecteur des finances publiques,  
chargé de mission études économiques et financières

- Mme Séverine **BRUNET**,  
Inspecteur des finances publiques,  
chargée de mission dématérialisation et monétique

- Mme Christine **BETTLER**,  
Inspecteur des finances publiques,  
chargée de mission dématérialisation et monétique

- Mme Françoise **BULARD**,  
Inspecteur des finances publiques, service Domaine

- Mme Agnès **RAMEAUX**,  
Inspecteur des finances publiques, service Domalme

- M. Fabrice **MICHEL**,  
Inspecteur des finances publiques, service Domaine

- Mme Nicole **BOISSON**,  
Inspecteur des finances publiques, service Domaine

**DIVISION ETAT**

**M Francis OLIVIER,**  
Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division

Reçoit délégation pour signer, en l'absence du chef de division, les mêmes documents que celui-ci et se rapportant à leur service respectif :

- **M. Thomas BONGIRAUD,**  
Inspecteur des finances publiques, chef du service Comptabilité-

**M Francis OLIVIER,**  
Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division

Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de division tout courrier, document et contrat avec les clientèles dépôts de fonds Trésor (DFT) et celle de la Caisse des dépôts et Consignations, à l'exception de tout contrat de prêt ou financement > 80 000 € et de tout contrat de prêt d'installation :

- **Mme Laurence LETERRIER**  
Contrôleur Principal des finances publiques,  
Service Dépôts et Services Financiers

**POLE PILOTAGE ET RESSOURCES**

**DIVISION STRATÉGIE ET PILOTAGE**

*Signatures et Paraphes*

**M. Emmanuel DESMARQUOY,**  
Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division

Reçoivent délégation pour signer, en l'absence du chef de la division, les mêmes documents que celui-ci et se rapportant à leur service :

- **M. Romuald FAYON,**  
Inspecteur des finances publiques,  
contrôle de gestion et qualité de service

- **M. David LIENHARDT,**  
Inspecteur des finances publiques,  
gestion des moyens de suppléance

**DIVISION BUDGET IMMOBILIER ET LOGISTIQUE**

*Signatures et Paraphes*

**M. Emmanuel DESMARQUOY,**  
Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division.

Reçoivent délégation pour signer, en l'absence du chef de la division, les mêmes documents que celui-ci et se rapportant à son service :

- **M. Laurent FUGERE**  
Inspecteur des finances publiques

- **M. Pierre MACHUS**  
Contrôleur des finances publiques

Reçoit mandat spécial pour signer les documents relatifs à ses fonctions de Délégué Départemental de sécurité

- **M. François THARIN,**  
Inspecteur des finances publiques,  
Délégué Départemental de sécurité



**DIVISION RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

**Mme Françoise CHAUDAT,**  
Inspecteur divisionnaire des finances publiques, chef de la division

Reçoit délégation pour signer, en l'absence du chef de division, les mêmes documents que celui-ci

- **Mme Sandrine GUERMONT,** Inspectrice des finances publiques,  
chef du service gestion RH

*Signatures et Paraphes*

**III – MANDATS SPÉCIAUX**

Reçoit mandat spécial pour signer les comptes de gestion sur chiffres et les bordereaux d'observation :

**M. Laurent GRANGER,**  
Inspecteur des finances publiques, chef du service C.E.P.L.

Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de service, les mêmes documents que celui-ci :

• **M. Daniel CHARTON,**  
Contrôleur principal des finances publiques

*Signatures et Paraphes*

Reçoit mandat spécial pour signer les états indiquant notamment, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

**Mme Aline LECHARTIER,**  
Inspecteur divisionnaire des finances publiques,  
responsable de la Division "Collectivités locales, expertise et action économique – Domaine

Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de service, les mêmes documents que celui-ci :

• **M. Yves DESPRES,**  
Inspecteur des finances publiques,  
chef du service Unifié de Fiscalité Directe Locale

*Signatures et Paraphes*

Reçoit mandat spécial pour signer les chèques sur le Trésor Public, les bordereaux sommaires trimestriels de dépenses sans mandatement, les ordres de paiement, les déclarations de recette, les actes de poursuites jusqu'à la saisie inclusivement, les décisions d'octroi de délais et de remise gracieuse, les oppositions administratives, :

<p><b>M. Thomas BONGIRAUD,</b> Inspecteur des finances publiques, chef du service Comptabilité</p> <p>Reçoit mandat spécial pour signer, en l'absence du chef de service, les mêmes documents que celui-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Fabienne THARIN, Contrôleur Principal des finances publiques</li> <li>• M. Frédéric ROUSSEL, Contrôleur des finances publiques</li> </ul>	<i>Signatures et Paraphes</i>
---	-------------------------------

Reçoivent mandat spécial pour me représenter dans toute réunion ou commission relative aux marchés publics de l'Etat et de ses établissements publics :

	<i>Signatures et Paraphes</i>
<p><b>M. Francis OLIVIER,</b> Inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Etat</p>	
<p><b>M. Thomas BONGIRAUD,</b> Inspecteur des finances publiques, chef du service Comptabilité-</p>	
<p><b>M. Jean-Yves GUERMONT,</b> Inspecteur des finances publiques, mission études économiques et financières</p>	

Reçoit mandat spécial pour signer toutes correspondances relatives aux fonctions de conciliateur fiscal

*Signatures et Paraphes*

<p><b>Mme Lydie EXERTIER-DURAND,</b> Administrateur des finances publiques adjoint, Chef du pôle gestion Fiscal</p> <p>Reçoivent mandat spécial pour signer, en l'absence du conciliateur titulaire les mêmes documents que celui-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>M. Pierre DURILLON</b> Administrateur des Finances publiques adjoint Conciliateur adjoint</li> <li>- <b>Mme Armelle FERRAND,</b> Inspecteur Divisionnaire des finances publiques, conciliateur adjoint.</li></ul>	
---	--

Reçoit mandat spécial pour signer toutes correspondances, documents, bons de commande et certifications de service fait relatifs à ses fonctions d'assistant de prévention.

*Signatures et Paraphes*

<p><b>M. François THARIN,</b> Inspecteur des finances publiques,</p>	
--	--



**Sylvain CHEVROT**  
Administrateur des Finances Publiques Adjoint

Préfecture du Jura

39-2016-05-17-009

DDFIP 39 - délégation signature à Préfet du Jura pour  
nouveau SIV



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU JURA  
 8, AVENUE THUREL  
 B.P. 640  
 39021 LONS-LE-SAUNIER CEDEX

Téléphone : 03 84 35 15 00  
 Mél. : [ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip39@dgfip.finances.gouv.fr)  
 Horaires d'ouverture :  
 lundi - mercredi - jeudi - vendredi  
 8 h30-12 h / 13 h 30-16 h

Affaire suivie par : M. CHEVROT  
[sylvain.chevrot@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sylvain.chevrot@dgfip.finances.gouv.fr)  
 Téléphone 03.84.35.15.02

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné Sylvain CHEVROT.....<sup>1</sup>  
 gérant intérimaire de la direction départementale des finances publiques du JURA.....<sup>2</sup>  
 du département JURA.....<sup>3</sup>  
 donne délégation à Jacques QUASTANA.....<sup>4</sup>  
 Préfet.....<sup>5</sup>  
 du département JURA.....<sup>3</sup>  
 pour signer toutes conventions relatives au commissionnement des professionnels du  
 commerce de l'automobile par l'administration des finances, dans les conditions prévues  
 par l'article 1723 *ter* 0 B du code général des impôts<sup>6</sup> et par l'article 2 du décret n° 2008-  
 1283 du 8 décembre 2008 pris pour son application<sup>7</sup>, ainsi que toutes décisions unilatérales  
 de refus ou de retrait du commissionnement.

Fait à LONS-LE-SAUNIER 8

Le 17 mai 2016 9

Sylvain CHEVROT



Administrateur des finances publiques adjoint 10

<sup>1</sup> Prénom et nom du délégant.  
<sup>2</sup> Qualité du délégant, c'est à dire soit TPG, soit directeur des services unifiés.  
<sup>3</sup> Nom du département.  
<sup>4</sup> Nom et prénom du délégataire.  
<sup>5</sup> Qualité du délégataire, c'est à dire préfet ou sous-préfet.  
<sup>6</sup> Voir au verso.  
<sup>7</sup> Voir au verso.  
<sup>8</sup> Domicile élu du délégant.  
<sup>9</sup> Date d'établissement de la délégation de signature.  
<sup>10</sup> Signature du délégant.

**Article 1723 ter 0 B du code général des impôts :**

*Le paiement des taxes mentionnées aux articles 1599 quinquies, 1635 bis M et 1635 bis O est effectué soit directement à l'administration, soit auprès des personnes, titulaires d'une commission délivrée par l'administration des finances, qui transmettent à l'administration les données relatives aux demandes d'immatriculation des véhicules donnant lieu au paiement de ces taxes.*

**Article 2 du décret n° 2008-1283 du 8 décembre 2008 portant application de l'article 1723 ter 0 B du code général des impôts :**

*L'administration des finances compétente pour délivrer la commission visée à l'article 1723 ter-0 B du code général des impôts aux professionnels visés à l'article 1<sup>er</sup> communique au préfet sa décision d'agrément ou de refus d'agrément, prise en fonction du respect ou non de la condition fixée par ce même article.*

*Lorsque la décision prise par l'administration des finances est une décision d'agrément, le préfet ayant pouvoir d'habiliter ces professionnels à participer aux opérations d'immatriculation de véhicules terrestres à moteur signe avec eux une convention d'agrément.*

*En cas de refus d'agrément, le préfet susnommé notifie la décision prise par l'administration des finances aux professionnels intéressés.*